

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 40

Artikel: Tous propriétaires
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208079>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur »

Etraz, 23 (1^{er} étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix
de morceaux français et patois, prose
et vers, parmi les plus populaires.
Illustrations de Ralph Fr. 1 50
Favey, Grognoz et l'Assesseur, récit humoris-
tique des aventures de trois Vaudois,
à Paris, à Berne et Fribourg, pendant
le Tir fédéral. Illustrations de Ralph
et de J.-H. Rosen » 2 50
La vilhe melice daô canton de Vaud, par
C.-C. Denéréaz » 1 —
L'histoire de Guyaume-Té, par L. Favrat
(encore quelques exemplaires) » 0 20
(Par poste, fr. 0,22 en timbres.)

QUELQUES PERLES AUTOUR

DU « SOURIRE DIVIN »

Mais moi j'en connais un qui
m'a séduit bien davantage...

D'ABORD je ne l'aimais pas... je ne la com-
prenais pas... j'y suis retournée... je suis
restée là pendant des heures... Tout à
coup, j'ai senti !... C'est admirable ! mais ce ne
doit pas être à la portée de tout le monde...

— On dit qu'il a mis quatre ans...

— Il l'aimait, mais il n'y a jamais rien eu en-
tre eux.

— Avez-vous remarqué les mains ? Il paraît
que c'est le plus difficile, en peinture...

— Ce mélange, à la fois, de candeur et de ten-
dresse ; la subtilité mystérieuse et déconcertante
de ce sourire ; cette ruse voluptueuse ;
cette impénétrabilité...

— Oh ! madame !... Un deuil... Une cala-
mité !... Non, deux morceaux, je vous prie, —
jamais de lait...

— Il peut être bien tranquille... On ne l'ar-
rêtera jamais... Il est bien trop haut placé !...

— C'est elle qu'on aurait dû placer plus
haut...

— C'était pour faire contrepoids au Maroc...
La situation était très tendue.

— C'est un journaliste qui a fait le coup !...

— C'est sûrement un milliardaire .. Elle a dû
passer l'eau...

— Il y a des érotomanes, des sadiques, qui
couchent avec de vieux tableaux !...

— C'est la faute à Homolle !...

— Et Dujardin-Beaumetz... Qu'est-ce qu'il
f... ?

— Vou ! des musiciens, des clowns, des fleurs,
des plantes vertes, des rafraîchissements...
pendant quatre ans... rien que pour qu'elle ait
le sourire !...

— Je ne l'avais jamais vue, — mais j'ai dit
immédiatement à ma fille : « Va me l'acheter,
en carte postale. »

— Montré moâ le plaice où il était sious-
pendu ..

— Il paraît que ce n'était pas la bonne !

A la place vide, les clous : « Enfin seuls ! on
se rend compte que nous existons... Il n'y en
avait plus que pour elle !... »

— S'il la rapporte, il aura cinq cent mille
francs et il sera décoré...

La petite infante de Vélasquez : — J'avais
pourtant une si jolie robe empesée !...

Un indépendant : — Elle m'a toujours éner-
vé !... Mais vous avez donc du persil sur les yeux :
Vous n'avez jamais vu ce front haut comme
un mur derrière lequel il ne se passe rien, —
ces yeux de ruminant rusé, ce tout petit mor-
ceau de menton, cette bouche longue et mince
qui semble ignorer le baiser... ce... »

On le lapide... Une caillasse le fait chanceler,
un « monsieur très bien » lui arrache une
oreille, une dame lui ouvre le ventre à coups
d'ombrelle...

La foule, qui n'a rien vu et qui se rue :

— A l'eau... à l'eau... le satyre !... On l'a vu,
salud !... à l'eau !...

L'écho : — Salud !... à l'eau... à l'eau...

L'eau : — Il a fait un grand trou dans ma
robe... mais ça ne se voit déjà plus...

Le ramasseur de... perles :
PIERRE ALIN.

Incontestable. — Tu vois bien ce monsieur
qui passe ?

— Oui.

— Il est gaucher.

— Tu le connais ?

— Non.

— Alors, comment sais-tu qu'il est gaucher ?

— Il lui manque le bras droit.

A table d'hôte. — Vous qui vous connaissez
en chevaux, pourriez-vous me dire comment on
reconnaît leur âge ?

— Certainement. Par les dents.

— Ah, c'est vrai ; je l'avais oublié. Mais peut-
on dire également l'âge de tous les animaux de
la même façon ?

— Parfaitement. Ainsi, je vous dirais l'âge
d'un poulet par les dents.

— Mais un poulet n'a pas de dents.

— Non, mais j'en ai, moi !

TOUS PROPRIÉTAIRES

EN compagnie de leurs confrères de la Suisse
romande, un certain nombre de journa-
listes vaudois sont allés, il y a huit jours,
à Montana sur Sierre par un chemin de fer fu-
niculaire battant neuf, dont les constructeurs
sont deux ingénieurs de Lausanne, MM. Boi-
ceau et Muret. Or, comme il faisait là-haut un
temps de la metzance, ils sont restés assez
longtemps dans les hôtels à s'instruire sur les
vertus des crus valaisans, ainsi que sur les ori-
ginales coutumes de ce pays, que va boulever-
ser le nouveau Code civil fédéral, que le Valaisan
enverrait à tous les diables, s'il pouvait.

La propriété, en Valais, est divisée à l'infini
par les partages des héritages et arrive à des
extrêmes incroyables.

A Montana même, où le sol semble sans va-
leur, on dit qu'une vache ne peut pâturer sans
bumenter le champ du voisin. Des propriétés
en près de 10 mètres de longueur et de 2 mètres
de large sont très fréquentes. Un faucheur a
peine à faire un seul andain sans entamer le
champ voisin.

A Grimentz, un propriétaire possède plus de
cent petits carrés de prés semblables. Un autre
propriétaire a près de 400 petites propriétés au
cadastre sans être riche. Un noyer peut avoir
quatre-vingt-douze propriétaires, l'un possédant
la grosse branche du nord, l'autre celle du nord-
est et ainsi de suite. Quand on partage la ré-
colte d'un arbre, l'un a dix noix, l'autre trois ;
un autre possède le terrain seul, le vendant
s'étant réservé les arbres. La *Feuille officielle*
annonçait l'autre jour la vente dans le Val d'Hé-
rens des 5,92 d'un racard ou grange à fourrage.
Les maisons, les chambres même ont plusieurs
propriétaires. En vendant une maison, on peut
se réserver le droit au lit dans telle chambre !

Un char, une charrue peut avoir plusieurs
copropriétaires et être une source de disputes
graves et interminables. On vend un dixième
de char aux enchères. Il y a quelques jours un
paysan voulait emprunter à une banque de
Sion cent francs et offrait pour gage un jour de
mulet ! Car ces bêtes elles-mêmes sont parta-
gées entre plusieurs propriétaires dont chacun
peut employer la pauvre bête un jour par se-
maine. Le dimanche, le mulet ne travaille pas
et on le laisse souvent jeûner, personne ne vou-
lant le nourrir pour rien !

Un mulet peut être partagé par parties dési-
gnées : telle jambe appartenant à tel paysan. Si
le propriétaire de la jambe de gauche n'a pas le
moyen de le faire referrer, ce pied reste dé-
ferré !

Pour finir, voici la bonne histoire qui vient
d'arriver à un amateur d'antiquités. L'autre
jour, à une enchère publique à Orsières, il mise
une superbe et antique hallebarde du x^{ve} siè-
cle. L'échute lui est donnée pour 23 francs.
Mais, quand il voulut emporter son bien après
avoir, dans sa joie, payé à boire à toute l'assis-
tance, il se voit arrêté par l'huissier ; on lui ex-
plique que ce qu'il a acheté ce n'est pas la pro-

priété de l'arme précieuse, mais le droit de la porter à la procession de la Fête-Dieu et d'être droit derrière le curé ! Notre antiquaire, tout mari et perdant son argent, n'a pas demandé son reste de gloire !

La livraison d'octobre de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Romain Rolland, par Paul Seippel. — La loi ou le droit ? Roman, par Sémène Zemlack (Cinquième et dernière partie). — L'enfant terrible du théâtre anglais : M. Bernard Shaw, par Maurice Muret. — Armée permanente ou milice ? par le lieutenant-colonel Emile Mayer (Seconde et dernière partie). — Lady Betty en Amérique. Roman, de C.-N. et A.-M. Williamson. — Variétés : A propos d'un livre récent, par Paul Stapfer. — Chroniques parisiennes, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — † Edouard Tallichet.

Bureau de la *Bibliothèque Universelle*, avenue de la gare, 23, Lausanne (Suisse).

VIELLE CHANSON

Air connu.

Cette vieille chanson évoque de façon pittoresque les événements historiques de 1802 et la signature de l'acte de Médiation.

Les Suisses en dix-huit cent deux,
Se prirent tous aux cheveux.
Ah ! c'était un rude temps,
Souvenez-vous-en, souvenez-vous-en,
Un chaos, un vrai gâchis,
En y pensant je frémis.
En vendange nous étions,
Hélas ! nous nous amusions,
Lorsque vingt mille Allemands,
Souvenez-vous-en, (bis)
Plus avides que des loups
Vinrent pour nous gruger tous.
Nous fîmes bien mal conduits
Et peut-être un peu trahis.
Bref on vit nos combattans,
Souvenez-vous-en, (bis)
S'écrier pleins de frayeur :
« Tout est perdu, fors l'honneur. »
Rapp devint notre soutien
Et notre bon gardien,
Il dit à ces garnemens,
Souvenez-vous-en, (bis)
Je crois que vous êtes fous,
Allons, retournez chez vous.
Là-dessus on s'en alla,
Et chaque ville envoya
A Paris bien promptement,
Souvenez-vous-en, (bis)
De beaux et bons députés,
Pour y être consultés.
La Suisse, dit Napoléon,
Est une brave nation,
Et je veux sans compliments,
Souvenez-vous-en, (bis)
Être son médiateur,
Et lui faire son bonheur.
D'abord nous établirons
Les grands et petits cantons.
Mais je veux absolument,
Souvenez-vous-en, (bis)
Qu'avec ceux qui sont trop gros
On en fasse de nouveaux.
Il y en aura dix-neuf,
Treize vieux et six bien neufs,
Soyez amis et contents,
Souvenez-vous-en, (bis)
Du reste comme il pourra,
Chacun se gouvernera.
Là-dessus nos députés
Se sont tous embrassés.
On vit alors clairement,
Souvenez-vous-en, (bis)
Que pour toujours les Bernois,
Seraient amis des Vaudois.
C'est le dix-neuf février,
Il ne faut pas l'oublier,
Qu'eût lieu cet embrassement,
Souvenez-vous-en, (bis)
On signa en l'occasion
L'acte de Médiation.

LA CHANSON AU CAMP

Puisque nous vivons depuis quelque temps dans une atmosphère de guerre, il est permis d'évoquer un moment le souvenir de la « Grande armée ». Pour cela, nous empruntons la voix de M. F. Robert, du Locle, qui, en 1813, enrôlé sous les aigles impériales, était à Dresde, où Napoléon tenait sa cour.

La troupe que l'on admirait le plus dans les revues et parades, dit M. F. Robert, était, sans contredit, le *régiment* des grenadiers de la garde du roi de Saxe, tant pour la taille des hommes que pour la précision des manœuvres. Le maniement des armes, surtout obtenait les suffrages de tout le monde, et les *grognards* de l'empereur ne pouvaient s'empêcher de lui rendre justice.

Ces grenadiers portaient l'habit rouge comme les Suisses au service de France. Pour entrer dans ce beau régiment, il fallait, outre la taille, avoir servi pendant dix ans avec distinction dans la ligne ou dans une arme spéciale.

Napoléon se plaisait à les faire manœuvrer, et commandait lui-même le maniement des armes.

C'est ici le moment de parler de la bonne amitié qui unissait le roi de Saxe et l'empereur. Cette amitié était vraiment sincère, et si l'armée saxonne s'est tournée contre nous, c'est sans la participation du roi, et même malgré lui.

En Saxe, la bourgeoisie aimait les Français, mais les paysans les détestaient. Cela se conçoit.

Je n'écris pas une relation succincte, mais bien des souvenirs, et par conséquent je les écris comme ils me viennent à la pensée.

Dans ce temps-là, les *musiques* de régiment étaient bien différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. En fait d'instruments en cuivre, on n'avait que des trompettes, des cors et des trombones.

Elles jouaient les airs de l'époque, principalement ceux des chansons de la reine Hortense (mère de Napoléon III) :

Partant pour la Syrie.

et :

Vous me quittez pour aller à la gloire,

puis l'air de la chanson de Roland :

Où vont tous ces preux chevaliers,
L'honneur et l'espoir de la France.

Selon l'occasion, on jouait la *Valse de la reine de Prusse*.

Le poème de Rouget de l'Isle (*La Marseillaise*) était relégué au troisième rang, ou plutôt il était prohibé.

La *Marseillaise* à part, la première république n'eût que des chants ou médiocres, ou dégoûtants. Citons cependant *Le Chant du départ* :

La victoire, en chantant,
Nous ouvre la barrière.

Le *Réveil du Peuple* :

Tremblez, ennemis de la France,
Le peuple souverain s'avance.

Et le *Chant des Girondins* :

Mourir pour sa patrie,
C'est le sort le plus beau,
Le plus digne d'envie.

Mais ensuite :

Ah ! ça ira.
Les aristocrates à la lanterne.

Et la *Carmagnole* :

Madame Veto (la reine) avait promis
De faire égorger tout Paris ;
Mais son coup a manqué,
Grâce à nos canoniers.
Dansons la Carmagnole,
Vive le son du canon.

J'ai déjà dit quelles étaient les chansons à la mode sous l'empire : il faut y joindre des hym-

nes après chaque victoire marquante ; mais ces productions des poètes de cour n'avaient qu'une existence éphémère.

La chanson de Béranger, *le Roi d'Ivetot*, considérée comme une critique du régime impérial, fut mise à l'index, et le poète emprisonné. Sa chanson *le Sénateur*, dont un couplet surtout eut le bonheur de faire sourire l'homme du siècle, lui valut son élargissement. Ce couplet se termine ainsi :

On croit, j'en suis convaincu,
Que vous me faites
Quel honneur !
Quel bonheur !
Ah ! Monsieur le sénateur,
Je suis votre humble serviteur.

Après l'avènement de Louis XVIII, on était étourdi par le couplet trivial de :

Vive Henri-Quatre,
Vive ce roi vaillant ;
Ce diable à quatre
Eut le triple talent
De boire, de battre,
Et d'être un vert galant.

Ou bien celui de :

Charmant Gabrielle, etc.

Lorsque le roi passait une revue ou assistait à une cérémonie, les musiques jouaient, et le peuple chantait :

Où peut-on être mieux
Qu'au sein de sa famille.

C'est très bien, mais que diriez-vous de la fin du couplet :

Mangeons le tien,
Buvons le mien,
Pour qu'il ne nous reste rien.

On chantait aussi :

Vive le roi, pour maintenir la France,
L'honneur, la paix, l'abondance et la loi, etc.

Lorsque la princesse Caroline de Naples, duchesse de Berri, eut accouché du duc de Bordeaux (Henri V), sa naissance fut contestée et donna lieu à une protestation du duc d'Orléans. Les libéraux et les orléanistes firent une chanson dont voici un couplet :

C'est le roi,
Le roi, le roi,
Qu'en ronde,
Chante le monde,
Rien de si plaisant ma foi,
Que de chanter le roi. } *Refrain.*

De la princesse Caroline,
Qui sut apaiser les douleurs ?
Qui, de cette femme divine,
Devint le zélé protecteur ?
Qui, de la rendre mère,
Conçut l'heureux projet ?
Qui fit, dans cette affaire,
Un tour de gobelet ?...
C'est le roi (*Refrain*).

Voici deux chants nationaux de deux époques différentes, que je mets en regard. On les chantait dans tous les théâtres :

1815. Retour des Bourbons.

Français ! au trône de ses pères,
Louis est enfin remonté.
Enfin les destins, plus prospères,
Ramènent le bonheur et la tranquillité.
Abjurons toutes nos querelles ;
De l'honneur, écoutons la voix.
Jurons d'être à Louis fidèles
Jurons, jurons, de défendre ses droits.

Et le peuple criait :

« Oui, oui, nous le jurons, vivent les Bourbons ! »

1830. Révolution de Juillet.

Liberté sainte, après quinze ans d'absence,
Reviens, reviens, *leur trône est renversé*.
Ils ont voulu trop asservir la France
Et, dans leurs mains, *leur sceptre s'est brisé*.